

REGLEMENT AVEC TIRAGE AU SORT « Jeu Beurre Tendre Elle & Vire »
--

ARTICLE 1 – Organisateur du jeu

La société Elvir au capital social de 19 447 799,60 € euros, dont le siège social est situé – 2 Route Neuve – 50890 CONDE SUR VIRE, immatriculée au RCS de Coutances sous le numéro 389 297 664 (ci-après la "Société Organisatrice"), organise du 01/03/2019 au 31/07/2019 inclus un jeu concours avec obligation d'achat « Jeu Beurre Tendre Elle & Vire » (ci-après dénommé le « Jeu ») soumis à l'obligation d'acheter un lot de 2 barquettes de Beurre Tendre Elle & Vire porteur de l'offre.

Le Jeu sera annoncé sur les produits éligibles installés en points de vente et sur le site internet www.beurre-tendre.fr (ci-après dénommé le « Site »).

ARTICLE 2 – Conditions de participation

Jeu concours avec obligation d'achat ouvert à toute personne physique majeure en France métropolitaine (Corse comprise). Offre limitée à 1 gain par personne (même nom, prénom et adresse). Offre limitée à 5 participations par mois. La participation est interdite aux membres de la Société Organisatrice, des sociétés ou personnes ayant participé à la préparation du Jeu, du personnel des sociétés de prestations de service en charge de la manutention des produits, ainsi qu'aux familles de l'ensemble de ces personnes, y compris les concubins. Des justificatifs pourront être demandés.

ARTICLE 3 – Modalités de participation au Jeu

La participation au Jeu s'effectue par internet via le Site.

Le participant devra:

- Acheter **un lot de 2 produits beurre tendre ELLE & VIRE** porteur de l'offre.
- Se connecter au Site www.beurre-tendre.fr ;
- Compléter le formulaire d'inscription au Jeu avec les informations suivantes – nom, prénom, adresse, code postal, ville, adresse électronique, téléphone
- Télécharger sur le Site le ticket de caisse justifiant de l'achat d'**un lot de 2 barquettes de Beurre Tendre Elle & Vire porteur de l'offre** entre le 01/03/2019 et le 31/07/2019 inclus;
- Accepter le règlement en cochant la case prévue à cet effet et valider le formulaire d'inscription.
- L'inscription au Jeu est automatique après validation des étapes précédentes.

Offre limitée à 5 participations par mois. Tout formulaire de participation illisible, incomplet, présentant une anomalie (notamment une adresse électronique non valable) et plus généralement non conforme au présent règlement, ne sera pas pris en considération.

ARTICLE 4 – Prix et désignation des gagnants

Des tirages au sort auront lieu parmi les participations conformes pour déterminer les gagnants :

Un tirage au sort chaque semaine pendant toute la durée du jeu (soit 3 gagnants sur 20 semaines) pour désigner les **60 gagnants** des :

- ✓ Mug personnalisé (prénom) et lot de 2 couteaux à beurre.

Et un tirage au sort en fin d'opération pour désigner les **3 gagnants** des :

- ✓ Week-end en Normandie lors d'un tirage au sort final d'une valeur commerciale de 1300€ HT.

Détails de la dotation

Week-end en Normandie pour 2 adultes et 2 enfants comprenant :

- Les frais de transport remboursés sur justificatif à hauteur de 400€ (carburant, péages...)
- 2 nuits dans un cottage typiquement normand (base hébergement quadruple)
- Un atelier de cuisine sur une thématique Normande avec un chef professionnel
- Mise à disposition d'une card traveller pour le petit déjeuner (maximum 100 €)

Le séjour ne comprend pas :

- L'assurance annulation
- Les repas et boissons
- Les frais de transport hors forfait

Période

2019 Réservation 3 mois avant la date choisie

Hors période de fêtes de fin d'année (sous réserve de disponibilités au moment de la réservation)

La valeur de cette dotation a été établie au vu des chiffres communiqués à la Société Organisatrice au jour de la rédaction du présent règlement.

Chaque tirage au sort hebdomadaire sera effectué parmi les participations validées **entre le lundi et dimanche de la semaine précédente**. Cf. Page 5 : *Dates tirages au sort*.

Soit 20 semaines et 3 gagnants par semaine.

Le tirage au sort final sera effectué parmi l'ensemble des participations validées pendant toute la durée du Jeu, les gagnants seront contactés semaine 36, soit à partir du 02/09/2019.

ARTICLE 5 – Remise des prix

Les gagnants seront contactés par courrier électronique aux adresses indiquées dans le formulaire d'inscription, uniquement pour une confirmation de leur gain dans un délai de 8 jours qui suit le tirage au sort. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Les gagnants recevront leurs gains dans un délai de 6 à 8 semaines après la date du tirage au sort.

Les gagnants du weekend en Normandie, seront contactés après le tirage au sort par e-mail ou téléphone la semaine 36 à partir du 02/09/2019.

Les lots attribués ne peuvent en aucun cas être échangé contre un autre lot. Ils ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte. Les gagnants s'engagent à ne pas mettre en cause la responsabilité de la Société Organisatrice pour ce qui concerne les lots, pour toute conséquence engendrée par la possession d'un lot.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incidents ou d'accidents qui pourraient survenir lors de la jouissance des lots attribués.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve à tout moment le droit de remplacer un des lots proposés par un lot d'une valeur équivalente. Les lots ne pouvant être attribués pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice seront perdus par leurs gagnants et ne seront pas réattribués.

ARTICLE 6 – Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation ou les modalités de fonctionnement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de problèmes de livraison des prix.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau empêchant un participant de participer au Jeu avant l'heure limite.

En participant au Jeu, chaque gagnant accepte et s'engage à supporter seul tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par lui du fait de la mise en possession du prix et de son utilisation.

La Société Organisatrice ne saurait également être tenue pour responsable si les formulaires d'inscription renseignés par les participants ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.

ARTICLE 7 – Données personnelles

Les données à caractère personnel des participants sont recueillies lors de la participation au Jeu et sont nécessaires pour le suivi et la gestion du jeu concours, l'attribution et l'envoi des dotations aux gagnants et, le cas échéant, si vous avez coché la case, pour vous envoyer la newsletter ou pour de la prospection commerciale.

Elles sont destinées à ELVIR, responsable du traitement et sont basées sur votre consentement.

Elles pourront être communiquées, pour ces mêmes finalités à des tiers dont TESSI TMS dans le seul cadre et pour les seuls besoins de l'administration du Jeu : modération des participations, tirages au sort et envois des dotations. Les données seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à leurs finalités soit 3 mois après la fin du jeu concours.

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement afin de ne plus recevoir de la prospection commerciale d'Elle &Vire ou faire partie de notre base de données client.

Les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de suppression de leurs données ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation du traitement de leurs données personnelles.

Les participants peuvent exercer ces droits par email à donneespersonnelles@elvir.fr par demande écrite adressée à : société ELVIR, 2 Route Neuve – 50890 Condé-sur-Vire en Normandie.

Le délégué à la protection des données peut être contacté à l'adresse suivante : **dpo@savencia.com**

Les participants disposent également d'un droit de saisir à tout moment l'autorité compétente en matière de données personnelles (CNIL).

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les participants qui exerceront le droit de suppression des données à caractère personnel les concernant avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Sous réserve de leur consentement explicite, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la Société Organisatrice afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

ARTICLE 8 – Modification du règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice et publié par annonce en ligne sur le Site. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne sur le Site et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

ARTICLE 9 – Litiges & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

La Société Organisatrice se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après le date du tirage au sort.

TIRAGES AU SORT

DATE TIRAGES AU SORT HEBDOMMAIRE	PARTICIPATION CONCERNEES
25/03/2019	Semaine 10/11/12
01/04/2019	Semaine 13
08/04/2019	Semaine 14
15/04/2019	Semaine 15
22/04/2019	Semaine 16
29/04/2019	Semaine 17
06/05/2019	Semaine 18
13/05/2019	Semaine 19
20/05/2019	Semaine 20
27/05/2019	Semaine 21
03/06/2019	Semaine 22
10/06/2019	Semaine 23
17/06/2019	Semaine 24
24/06/2019	Semaine 25
01/07/2019	Semaine 26
08/07/2019	Semaine 27
15/07/2019	Semaine 28
22/07/2019	Semaine 29
29/07/2019	Semaine 30
01/08/2019	Semaine 31
DATE TIRAGE AU SORT FINAL	PARTICIPATION CONCERNEES
02/08/2019	Semaine 10 à 31 sur les participations conformes